

Histoire et portée de la catégorie  
juridique de biodiversité  
*Istituto Italiano per gli studi Filosofici*

M-A. Hermitte

Octobre 2023

# Quand le mot biodiversité n'existait pas

- Quand l'espèce humaine est apparue, ils étaient des vivants parmi d'autres vivants
- La survie dépendait du type de connaissance qu'ils pouvaient en développer
  - Ce furent les sociétés de cueillette,
    - Végétaux et animaux pour se nourrir, se vêtir, se loger, se chauffer → prélever
    - Savoir reconnaître, distinguer telle espèce par rapport à telle autre
    - Privilégier certaines espèces sans modification
  - Puis les débuts de l'agriculture → profonde transformation des écosystèmes
    - Choisir une infime partie du vivant pour la domestiquer
    - Végétal très transformé, animal moins (mais disparition des grands mammifères type mammoth), microbien (bière, fromages etc.)
- Migrations humaines toujours accompagnées de transferts de végétaux et d'animaux
- Apparition de la séparation juridique sauvage – domestique

# Rome : droit naturel, sauvage et domestique

- Droit naturel
  - celui que la nature enseigne à tous les animaux (terre, mer, oiseaux)
  - union mâle et femelle, procréation et éducation des enfants (Ulpian)
- *Res nullius*, animaux → état de liberté naturelle,
  - peuvent être capturés puis revenir à la liberté s'ils s'échappent
  - différenciations selon les espèces (chasse vs. exploitation → abeilles)
- Domestique, objets de propriété, « certains » demandent tutelle des humains ...)
  - Mort contre bonne vie (contrat domestique contemporain)
  - Mises à mort pour jeux, de plus en plus contestée en jp
- Pas d'intérêt pour une diversité biologique générale à protéger – déforestations importantes
- Mais géopolitique des plantes et animaux désirables
  - Varron : Lucullus rapporta les premiers plants de cerisier du sac de la ville de Kerasous dans le Pont,
  - Plin : de Judée, le baumier (parfum) « depuis Pompée le Grand, nous avons fait défiler même des arbres dans les triomphes. Celui-là est maintenant esclave, il paie tribut avec sa nation (...) on le multiplie par boutures »

# Inquiétudes très précoces mais modérément efficaces

- Mines (sécurité), forges, essor Moyen Age puis XVIIIe
- Certaines industries polluantes (santé)
  - Tanneries, artisanat des teintures
- Ou dangereuses
  - Explosifs
- Forêts (besoin de bois vs. Nécessité des forêts, climat)
  - défrichements vs. Interdiction de couper des arbres
  - Plus tard, moins de pression du fait du développement de l'énergie fossile
- Cours d'eau

# Grandes découvertes et colonisations

- Immenses déplacements de végétaux, animaux : périphéries → centres, centres → périphéries, périphéries → périphéries
  - Augmentation de la biodiversité cultivée
  - Cela se fait de manière spontanée (migrations, naturalistes amateurs)
  - Ou par les armes (Compagnie de Hollande)
  - L'idée d'acclimatation, déjà présente chez les Romains, devient centrale
    - Plan unique de caféier introduit au jardin botanique d'Amsterdam en 1706 sera à l'origine des plantations de Surinam, du Brésil, du jardin royal de Paris, qui les transféra en Martinique.
    - Vanille ramassée au Mexique envoyée à la Réunion puis Madagascar par le colonisateur. Aujourd'hui, importante source d'exportation de l'île. Elle s'y acclimatera si bien qu'elle constitue aujourd'hui une importante ressource d'exportation
- Va de pair avec l'explosion de l'esclavage racial par le commerce triangulaire qui accompagne les colonisations

# Fin XIXème siècle, Industrialisation et premières inquiétudes

- L'intuition de la nécessité de préserver des parts de territoire
  - 1872, Yellowstone premier parc naturel et l'idée de « mettre en réserve »
- Puis les premières conventions internationales, point par point, sans vision d'ensemble
  - 1902, Convention pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture
  - 1906 éléphants
  - 1946 réglementation de la chasse à la baleine

# XXème, les approches plus globales du tournant des années 70

## Espèces, espaces, écosystèmes, conditions de vie

- 1971, Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar)
- Conférence de Stockholm et sa Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, approche globale, 1972
  - 1973 Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES)
  - 1979 Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de Berne sur la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- Mais mise à l'écart du rapport Meadows sur la critique de la croissance
- 1982, Convention de Montego Bay sur le droit de la mer
- 1985 Convention de Vienne puis Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone
- 1991, Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

# Apparition du mot biodiversité

- L'impulsion scientifique → Thomas Lovejoy, biologiste américain menace sur la diversité biologique, 1980 ; puis Walter Rosen créant le mot Biodiversity (1986), repris par Edward Wilson, puis par l'UICN.
- Consacré par la Conférence de Rio 1992 : biodiversité, changement climatique, désertification
  - Donc un étonnante clairvoyance, bonne temporalité pour agir
- Mais
  - Simple préoccupation commune à l'humanité (pas PCH),
  - Réaffirmation des droits souverains sur les ressources biologiques,
  - Idée centrale de responsabilités communes mais différenciées
- Contenu CDB
  - Conservation, utilisation durable de la diversité biologique,
  - Mais focalisation sur partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (art. 15, 16, 19)
    - Accès aux ressources contre accès à la technologie et répartition des avantages des biotech.
- Sous-estimation de l'article 14 sur les études d'impact



# Or décolonisation, donc comment vont circuler les ressources ?

- Dans un monde décolonisé en plein développement d'une économie des biotechnologies = Nécessité d'accès aux « ressources biologiques », « or vert »
  - Premier réflexe au Nord → chacun va chercher ce qui lui semble utile, sans cadre juridique !
  - FAO puis CDB → lieux d'affrontement de 2 qualifications
    - Pays du Nord → patrimoine commun de l'humanité
    - Pays du Sud → souveraineté permanente sur les ressources naturelles
- CDB : De 1992 à 2013, manque d'intérêt pour la part « biodiversité »
  - Protocole de Carthagène (2000 risques OVM), Kuala Lumpur (2010, responsabilité et réparation si dommages OVM), Nagoya (2010 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation).
- Mais tout aussitôt « séquences numériques » ruinent le rééquilibrage
  - Constat d'un désaccord et constitution d'un groupe de travail (2018 Décision 14/20)
  - Demande de traçabilité de l'information numérisée, mais fortes limites
  - Reconnaissance dans Décision 15/9 que la numérisation entraîne des solutions spécifiques de partage des avantages ... ce qui risque de conduire à leur mise à l'écart